

Réf. 28		
Nom du Projet : Assistance Technique pour le dispositif d'appui à la gestion des procédures FED (DAG/PF) du programme d'appui au renforcement de la gestion des finances publiques et des statistiques (PAR-GS)		Pays : Burkina Faso
Lieu : Burkina Faso		Personnel spécialisé fourni par votre société (profils) : ⇒ Expert logistique ⇒ Appui Assistance Administrative
Nom du Client : Ordonnateur National du FED		Nombre d'employés ayant participé au projet : 03
Adresse :		Nombre de mois de travail ; durée du Projet : 72 hommes / mois
Date de démarrage (mois/année) : 06/2012	Date d'achèvement (mois/année) : 06/2015	Valeur approximative des services fournis par Duradeve Consulting : 58 227 991 F CFA – 88 768 € Valeur approximative des services fournis par le Consortium : 336 768 324 F CFA - 513 400 € estimé
Nom des consultants associés/partenaires éventuels : Particip Gmbh / ACE international Consultants		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés : 30 hommes / mois
Nom et fonctions des responsables: Johannes Walter, Directeur général Particip Gmbh		
Descriptif du projet : L'objectif général de cette assistance technique est de permettre une mise en œuvre sûre et rapide des interventions financées à travers les DP du PAR-GS Il correspond exactement à la réponse qui doit être apportée au fait d'utiliser les procédures FED pour la mise en œuvre du PAR-GS : si la maîtrise de ces procédures et de leurs exigences propres n'est pas assurée, les activités ne pourront pas être mises en œuvre. Aussi, cet objectif global nous paraît tout à fait cohérent avec le « montage » du projet, avec deux appuis « technique » distincts. Enfin, le renforcement des capacités internes de l'ensemble des acteurs nationaux et l'appui constant au SP-PPF et au SP-CNS (et leurs assistance techniques) reste une priorité de la coopération technique et demeurera notre principe directeur d'intervention. L'objectif particulier de cette assistance technique est: « d'appuyer la gestion des dépenses sur devis programmes et de tous contrats ou engagements financiers découlant des deux volets du programme ». Le rôle de l'Assistance Technique résidera principalement en une facilitation de la mise en œuvre du PAR-GS, pour le respect des règles de procédures du FED et de reporting / reddition des comptes. Cette expertise interviendra en appui au SP-PPF et au SP-CNS à la fois pour appuyer la mise en œuvre directe, en cas de besoin, des financements selon les procédures FED, mais surtout appuyer par des formations, qu'elles soient ad hoc, sur le terrain ou formelles, les acteurs du PAR-GS pour une intégration progressive de ces compétences au sein de l'Administration nationale.		
Description des services effectivement rendus par votre personnel : Les activités de l'AT tendent à la réalisation de six résultats « transversaux » : la combinaison de toutes les activités à		

mettre en œuvre dans le cadre de cette AT doit avoir un impact direct sur toute la gestion du cycle de projet, la planification et mise en œuvre des programmes de coopération et toutes les fonctions du SON et de ses partenaires.

Ces résultats sont :

- Amélioration de la qualité et de la ponctualité des dossiers des dépenses mis à l'approbation de l'ON et de la DUE dans le cadre des DP,
- Amélioration de la qualité des dossiers d'appel d'offres soumis à la DUE,
- Amélioration de la fiabilité et du respect des règles FED des factures présentées par les entrepreneurs aux régisseurs, à l'ON et à la DUE,
- Amélioration des prévisions annuelles de flux financiers,
- Meilleure préparation des rapports financiers semestriels pour le Comité de Pilotage du projet PAR-GS,
- Meilleur respect des délais relatifs aux procédures du FED.

L'Assistance Technique permet donc un renforcement de l'appropriation de la réforme et des activités mises en œuvre, ainsi que des règles de mise en œuvre et de reporting.

Ainsi, l'Assistant Technique a un rôle de « veille » en ce qui concerne (i) la préparation des activités (documentation précontractuelle et assurance qualité des documents contractuels), (ii) leur mise en œuvre (car certaines devront être mises en œuvre en cadence), (iii) la reddition des comptes (mémoires de dépenses) et (iv) le reporting inhérent aux activités financées.